

79 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à attribuer des subventions à des associations sportives, dans le cadre des dispositifs suivants :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

1.1 - Subventions pour manifestations

- Amicale Cycliste de Besançon	500 €
Organisation de la Montée Jean de Gribaldy - vendredi 3 juillet 2015	
- Besançon Racing Club cyclisme	300 €
Organisation de la nocturne cycliste des Chaprais - 6 juin 2015	
- Ecole de Parachutisme Besançon Franche-Comté	500 €
Organisation de la Coupe de France de Voile contact - 26, 27, 28 juin 2015	

1.2 - Subvention exceptionnelle

Khédafi DJELKHIR, boxeur bisontin d'ores et déjà qualifié pour les Jeux Olympiques de Rio et ambassadeur de la Ville de Besançon, s'entraîne pour partie de son temps dans la salle de boxe de La Fayette, salle mise à disposition de son club : le Besançon Ring Athlétic.

Par ailleurs cette association développe un projet autour de la boxe à Planoise qui connaît un essor relativement important.

Dans l'objectif d'accompagner le boxeur dans sa préparation en vue des JO, mais aussi pour permettre le développement du projet sportif de l'association, il est proposé de soutenir le club dans sa démarche d'acquisition de matériel de musculation.

L'investissement est évalué à 10 000 € et la Ville de Besançon y contribuerait à hauteur de 3 000 €. Le club va également solliciter le Département du Doubs et mobilisera des ressources propres pour finaliser cette acquisition.

Il est proposé l'attribution d'une aide exceptionnelle de **3 000 € au Besançon Ring Athlétic**.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **4 300 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574. 004822 CS 20300.

2. Programme «Animations sportives»

2.1 - Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Vacances, Vital'Été et projets spécifiques).

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations représentant le solde de la saison 2014-2015 :

- Besançon Doubs Hockey Club	990 €
- Besançon Association Patinage Artistique	3 450 €
- Comité départemental de Tennis de Table	2 020 €
- Ligue de Franche-Comté d'escrime	1 900 €
- Amicale cycliste de Besançon	4 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	1 900 €

L'association Vesontio Sport Vacances propose au cours des vacances scolaires un centre de loisirs sportifs mutualisé avec les clubs bisontins. Afin de permettre le bon fonctionnement de cette structure, la Ville de Besançon contribue financièrement à l'emploi nécessaire au développement de ce dispositif.

Ainsi, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de :

- Vesontio Sport Vacances	2 000 €
----------------------------------	----------------

Enfin, la Ville de Besançon développe en partenariat avec le Comité Régional Handisport (CRH), des actions de sensibilisation et de promotion en faveur du développement des pratiques sportives accessibles aux personnes en situation de handicap. Ces actions sont définies dans une convention liant les deux parties, et par laquelle la Ville soutient l'emploi du CRH par l'attribution d'une subvention d'un montant de :

- Comité Régional Handisport	4 000 €
-------------------------------------	----------------

2.2 - Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif sport après l'école

A l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, et de manière à soutenir les clubs sportifs, la Direction des Sports a travaillé étroitement avec les clubs sportifs pour la mise en place du Dispositif *Sport après l'école*.

Ce nouveau dispositif, positionné en fin de journée sur le temps libéré par l'école, a pour objectif de densifier la pratique sportive en club des enfants, en améliorant le maillage territorial et la diversité de l'offre dans l'ensemble des secteurs de la Ville.

Ainsi, ce sont 19 nouveaux créneaux sportifs qui ont vu le jour depuis le mois de septembre, permettant l'accueil de manière hebdomadaire de 238 enfants. Sur cette tranche d'âge, cela correspond à un accroissement de près de 10 % du nombre de licenciés.

Dans le cadre de ce dispositif, la tarification d'accès aux activités sportives a été minorée, de manière à permettre l'accès de tous à ces nouvelles pratiques sportives. En complément, le dispositif ticket loisirs permet de limiter le coût pour les familles en laissant à charge un maximum de 10 % de la cotisation, elle-même plafonnée à 80 €.

Ainsi, de manière à soutenir les structures associatives qui se sont engagées dans ce nouveau dispositif, il est proposé d'attribuer les financements suivants :

- Besançon Tennis Club	750 €
- Etoile Sportive de Saint-Ferjeux : boxe	750 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **21 760 €**, sera imputée au chapitre 65.40/6574. 004825 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus est invité à :

- attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes «Manifestations» ou «Animations Sportives».

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec le Comité Régional Handisport ainsi que les avenants avec le Besançon Association Patinage Artistique et le Besançon Doubs Hockey Club.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.